

AGEFOS PME Bourgogne



Hier, on apprenait un métier pour toute la vie, aujourd'hui, chacun exerce plusieurs métiers durant sa vie professionnelle.

Pour s'adapter aux évolutions permanentes des techniques, des organisations..., la formation continue tout au long de la vie est devenue un investissement incontournable.

C'est l'une des clés essentielles pour assurer aux personnes, en termes d'intégration professionnelle, de reconnaissance sociale et de revenus, un avenir professionnel le plus sûr possible.

Pour les entreprises aussi, la formation continue est un investissement majeur, à visée économique. Sans elle, pas d'adaptation aux évolutions de l'environnement, pas d'amélioration de la compétitivité et, à terme, une diminution des emplois.

En France, la connaissance et l'expertise des salariés représentent l'atout essentiel des entreprises dans un environnement mondialisé. La formation continue n'est donc pas une dépense mais un investissement.

Ensemble dynamisons les compétences



1^{ER} RÉSEAU D'EXPERTS POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI

La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

Extrait de l'article L6111 alinéa 1 du Code du travail.



ACCÈS

LA FORMATION CONTINUE pour l'accès à l'emploi...

Lorsqu'un jeune cherche à entrer dans la vie professionnelle, il peut se trouver dans trois situations.

1. Ses compétences répondent aux attentes des entreprises :

Il bénéficie alors d'un contrat de travail "classique". Dans ce cas, il n'a pas besoin dans un premier temps de formation continue.

2. Ses compétences sont un peu insuffisantes au regard des attentes des entreprises :

Il peut alors bénéficier d'un Contrat de Professionnalisation, durant lequel il alternera travail et formation, tout en étant rémunéré par l'entreprise. Cette formule, qui répond bien aux besoins des entreprises et des jeunes, s'est beaucoup développée ces dernières années⁽¹⁾ (178 000 contrats de professionnalisation en 2008⁽²⁾).

3. Sa formation initiale est insuffisante ou ne correspond pas aux attentes des entreprises et ne lui permet donc pas d'y entrer :

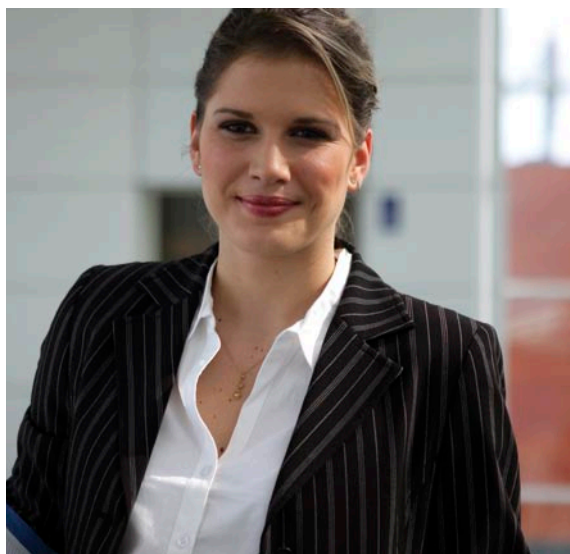
Il peut alors s'adresser à la Mission Locale ou à Pôle emploi pour rechercher une formation financée principalement par le Conseil régional (loi du 13 août 2004) et par Pôle emploi ou l'État.

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Selon le BIPE, il y a 680 000 jeunes qui entrent, chaque année, sur le marché du travail en France, dont plus d'un quart (183 000) n'a aucun diplôme.

1. Dispositif financé par les partenaires sociaux : organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

2. DARES : chiffres 2008.



→ L'action d'AGEFOS PME Bourgogne pour l'accès à l'emploi

Dans ce domaine, l'action d'AGEFOS PME se fonde essentiellement sur le Contrat de Professionnalisation.

Dans une perspective de qualité de la professionnalisation, l'accent est mis depuis de nombreuses années sur le rôle du tuteur, qui se voit proposer le bénéfice d'une formation spécifique, mise en œuvre par des organismes labellisés et formés pour cela par AGEFOS PME.

→ Chiffres-clés d'AGEFOS PME Bourgogne en 2009

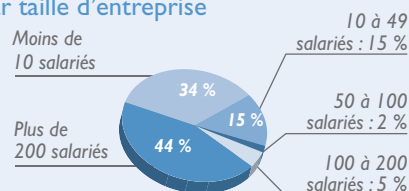
Contrats de professionnalisation

■ 360 bénéficiaires.

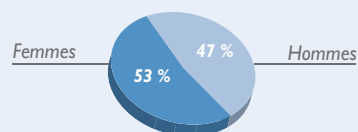
■ Durée moyenne de 683 heures.

Les TPE et PME de Bourgogne ont bénéficié de financements près de deux fois supérieurs au montant qu'elles ont versé au titre de la professionnalisation.

Répartition des bénéficiaires par taille d'entreprise



Répartition des bénéficiaires par sexe



Tuteurs

Plus de 1 500 tuteurs ont été formés dans le dispositif AGEFOS PME depuis sa mise en place. La formation, réalisée en grande partie sur site, est individualisée.



MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT

LA FORMATION CONTINUE

pour le maintien dans l'emploi

Pour le développement de leurs compétences, les salariés peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs, à leur initiative, à celle du chef d'entreprise, ou dans le cadre d'une co-décision.

INITIATIVE CHEFS D'ENTREPRISE

1 Plan de formation

INITIATIVE PARTAGÉE SALARIÉS & CHEFS D'ENTREPRISE

2 Droit Individuel à la Formation (DIF)

3 Période de Professionalisation

INITIATIVE SALARIÉS

4 Congé Individuel de Formation (CIF)

1. Le Plan de Formation, pour répondre aux besoins économiques de l'entreprise. C'est le dispositif dont bénéficient le plus de salariés : formations plutôt courtes, très opérationnelles, qui alimentent l'expérience professionnelle des salariés et permettent à l'entreprise de développer sa compétitivité ; levier essentiel de sécurisation, tant pour les personnes que pour les entreprises.

2. Le Droit Individuel à la Formation (DIF), créé pour rendre le salarié acteur de sa formation.

3. La Période de Professionalisation pour accompagner des formations plus longues que celles du plan (acquisition d'une nouvelle technologie, retour après une absence prolongée...).

4. Le Congé Individuel de Formation (CIF) pour répondre à une volonté individuelle de changer d'orientation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ DIF : Droit de 20 heures par an, cumulable sur 6 ans, dans la limite de 120 heures.



→ L'action d'AGEFOS PME Bourgogne pour le maintien dans l'emploi

À l'exception du CIF, qui est mis en œuvre par le FONGECIF, AGEFOS PME intervient sur tous ces dispositifs de formation.

Dans une perspective de qualité dans la mobilisation de ces leviers de performance et de sécurisation, AGEFOS PME appuie son action sur un service de proximité rendu par une équipe de conseillers en permanence sur le terrain, permettant une approche à la fois globale et individualisée des besoins de chaque entreprise et de ses salariés.

→ Chiffres-clés d'AGEFOS PME Bourgogne en 2009

Plan de formation

Pour le plan de formation, 4 800 entreprises font confiance à AGEFOS PME sur la région :

- 1 000 entreprises de 10 salariés et plus, pour lesquelles AGEFOS PME Bourgogne a financé la formation de 10 000 stagiaires (270 000 heures de formation),
- 3 500 entreprises de moins de 10 salariés, pour lesquelles AGEFOS PME Bourgogne a financé la formation de 2 800 stagiaires et 77 000 heures de formation (+ 10 % par rapport à 2008).

La catégorie socioprofessionnelle la plus formée :

- 62 % d'employés...

AGEFOS PME Bourgogne a donc financé les formations de 12 800 stagiaires dont :

- 48 % de femmes (60 % dans les entreprises de moins de 10 salariés),
- 28 % de plus de 45 ans...

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Le taux d'accès à la formation dans les TPE adhérentes d'AGEFOS PME Bourgogne est de 25 %, soit le plus fort taux en France.

Droit Individuel à la Formation (DIF)

- 2 678 bénéficiaires, 47 500 heures de formation, durée moyenne : 19 heures.
- 41 % d'hommes et 59 % de femmes.

Période de Professionalisation

- 1 347 bénéficiaires (durée moyenne : 86 h).
- 78 % d'hommes et 22 % de femmes.
- 35 % de plus de 45 ans.



RETOUR

LA FORMATION CONTINUE pour le retour à l'emploi

Le demandeur d'emploi peut se trouver dans trois situations.

> **Ses compétences répondent aux attentes des entreprises :**

1. Il bénéficie alors d'un contrat de travail classique (ce peut être aussi un contrat de professionnalisation s'il a besoin d'acquérir des compétences qui lui font défaut, mais sans remettre en cause sa capacité à occuper le poste de travail visé).

> **Ses compétences sont insuffisantes ou inadaptées au regard des besoins des entreprises. Il peut bénéficier de deux formules différentes :**

2. Des formations "sous statut de stagiaire" : il s'agit de stages de retour rapide à l'emploi, généralement de courte durée, mis en place sur la base des prescriptions des organismes de placement (Pôle emploi en particulier) ; ces stages sont principalement financés par Pôle emploi, le Conseil régional et l'État pour les publics prioritaires.

3. Des "contrats aidés" : destinés aux salariés les plus éloignés de l'emploi. Il en existe différentes formules initiées et accompagnées principalement par les structures d'insertion (le Contrat de Professionnalisation peut être mobilisé en parallèle pour financer la partie formation de ces contrats aidés). S'agissant de dispositifs d'insertion, la personne peut dans ce cadre relever du Conseil général.



LE SAVIEZ-VOUS ?

→ **Contrat de Transition Professionnelle (CTP)**

Décliné initialement sur 7 territoires en France à titre expérimental, ce dispositif s'est élargi et un site CTP a été mis en place sur le bassin d'Auxerre. Le CTP associe accompagnement et orientation approfondis, parcours de formation personnalisé et financements partagés (en moyenne pour moitié par AGEFOS PME).

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ **Convention de Reclassement Personnalisé (CRP)**

Le dispositif a été revu et se rapproche de plus en plus du CTP. La CRP est proposée sur les territoires qui ne sont pas couverts par le CTP.

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ **Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)**

Ce dispositif, issu de la réforme de 2009, permet aux entreprises de faire prendre en charge, jusqu'à 400 heures, la formation d'un demandeur d'emploi, sous statut stagiaire, préalablement à son embauche. La personne est ainsi plus rapidement opérationnelle après son arrivée dans l'entreprise.

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ **DIF portable**

Le DIF acquis durant sa période de travail est désormais "portable", c'est-à-dire qu'il peut être utilisé lorsque la personne est en recherche d'emploi ou dans la nouvelle entreprise qui l'a embauchée.

→ L'action d'AGEFOS PME Bourgogne pour le retour à l'emploi

Elle se concentre aujourd'hui principalement autour de trois actions :

- le Contrat de Professionnalisation pour les plus de 26 ans, éventuellement couplé à des dispositifs de contrats aidés par les Conseils généraux,
- l'accompagnement des personnes bénéficiaires de Contrats de Transition Professionnelle (CTP) ou de Conventions de Reclassement Personnalisé (CRP),
- la mise en place de Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) et du DIF portable.

Dans une perspective de qualité dans la mise en œuvre de ces dispositifs, qui permettent aux entreprises de trouver des demandeurs d'emploi mieux préparés à leurs besoins et à ces derniers de revenir plus rapidement dans l'emploi, AGEFOS PME Bourgogne a conclu une convention de partenariat avec Pôle Emploi.

→ *Un dispositif CTP a été mis en place en 2009 sur le territoire d'Auxerre.*

→ Chiffres-clés d'AGEFOS PME Bourgogne

Contrats de Professionnalisation

360 bénéficiaires en 2009, dont 40 contrats de plus de 26 ans.

CTP

34 bénéficiaires de janvier à fin septembre 2010.

CRP

185 CRP de janvier à fin septembre 2010.



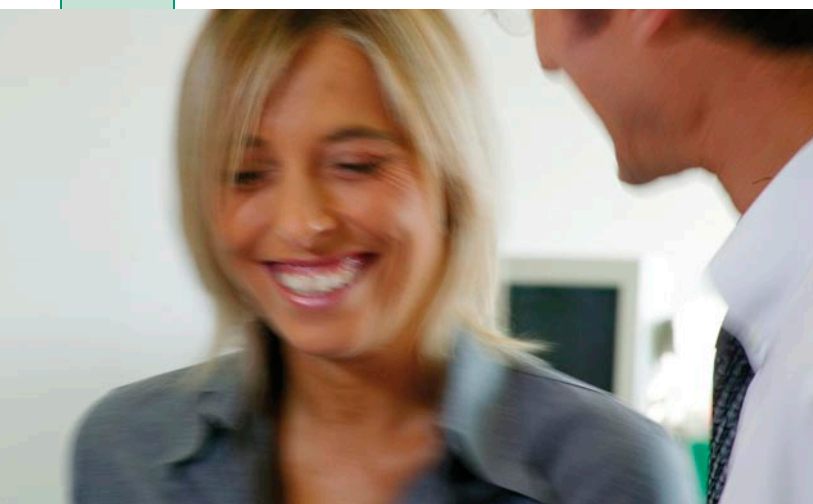
SÉCURISATION

LA FORMATION CONTINUE

une garantie pour la sécurisation économique et la sécurisation des parcours professionnels

Que ce soit pour l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi, l'objectif est double :

- Agir pour la sécurisation économique des entreprises, en leur permettant de disposer des compétences qui leur sont nécessaires pour être compétitives sur leur marché. C'est en effet cette compétitivité qui garantira l'emploi de demain.
- Agir pour la sécurisation des parcours professionnels des personnes, car les parcours professionnels comportent désormais des ruptures, des réorientations, plus ou moins maîtrisées ou subies, surtout en cette période de crise. Comment garder trace de son expérience, comment se réorienter au mieux, comment savoir quelles sont les compétences à développer pour se "sécuriser"... autant de questions vis-à-vis desquelles les salariés se sentent aujourd'hui souvent démunis.



AGEFOS PME Bourgogne : Une politique volontariste de partenariat

Notre volonté est de mettre en œuvre des collaborations opérationnelles autour de priorités communes et d'objectifs partagés en mobilisant des partenaires qui pourront nous aider à développer les projets de formation des salariés ou futurs salariés des entreprises adhérentes.

Nos principaux partenaires : État et Direccte, Conseil régional de Bourgogne, Fonds Social Européen, Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, Pôle emploi, Missions locales, AFPA, Éducation Nationale, Fédération de la Formation Professionnelle, Chambres de Commerce et d'Industrie...



→ L'action d'AGEFOS PME pour la sécurisation économique et la sécurisation des parcours professionnels



Le Sécuri' Pass® :

Cette démarche permet de mettre en place, dans l'optique de sécurisation économique de l'entreprise :

- un diagnostic court auprès du chef d'entreprise, dans une logique d'approche globale, permettant de recueillir les besoins en compétences de l'entreprise pour être plus performante, plus compétitive, afin de se sécuriser sur ses marchés,

- un plan d'action individualisé de sécurisation économique, comportant l'ensemble des actions à mettre en place pour et par l'entreprise, afin de répondre à ses besoins en compétences.

Et dans celle de sécurisation des parcours professionnels des salariés, pour les entreprises et les salariés volontaires :

- des Ateliers Projets Professionnels, réunions animées avec le FONGECIF Bourgogne, permettant de présenter aux salariés toutes les mesures qu'ils peuvent mobiliser en matière d'emploi et de formation (comment, auprès de qui...),
- des diagnostics individuels permettant à chaque salarié de faire le point (avec un professionnel du bilan) sur son parcours et de déboucher, en une demi-journée, sur la formalisation d'un Plan Individuel de Sécurisation du Parcours Professionnel. Ce plan peut mobiliser, en fonction des situations individuelles : bilan de compétences, VAE, passeport orientation-formation, DIF, période de professionnalisation, CIF...

Les Compétences d'Employabilité Durable (CED)®

Dans une perspective de qualité de la sécurisation des parcours professionnels, dans la durée, AGEFOS PME Bourgogne a par ailleurs mis en place, avec AGEFOS PME Franche-Comté et AGEFOS PME Lorraine, une recherche-action avec un consultant⁽³⁾ sur les Compétences d'Employabilité Durable (CED)®, c'est-à-dire les compétences qui permettent de faire la différence pour sécuriser son parcours dans la durée.

Plusieurs outils ont été créés par AGEFOS PME pour développer ces compétences :

- un document de sensibilisation,
- une fiche "passeport orientation-formation",
- un référentiel pour les organismes de bilan,
- un volet CED dans le guide d'entretien professionnel AGEFOS PME,
- des modules de formation à destination des demandeurs d'emploi.



AGEFOS PME Bourgogne



Un paritarisme actif et engagé

Créée et agréée par arrêtés ministériels, gérée par les partenaires sociaux (CGPME et CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO), AGEFOS PME Bourgogne développe ses missions au service de la formation des salariés depuis 1971.

Le conseil d'administration de Bourgogne compte 20 administrateurs représentant à parts égales :

- la CGPME Bourgogne (représentant les entreprises),
- chacune des confédérations syndicales régionales (représentant les salariés).

Le conseil d'administration prend toutes les mesures pour mettre en œuvre les stratégies nationale et régionale. Il gère les fonds collectés sur la région. Il initie et suit les projets mis en œuvre en Bourgogne avec le soutien d'une Commission Régionale de Formation, également paritaire.



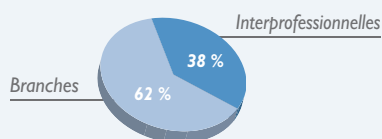
Faciliter la mise en œuvre de projets emploi-formation territoriaux

- 33 collaborateurs
- 10 conseillers (plus de 2 000 visites d'entreprises par an)
- 4 500 entreprises adhérentes au titre du plan de formation
- 3 800 entreprises adhérentes au titre de la professionnalisation
- 55 000 salariés couverts

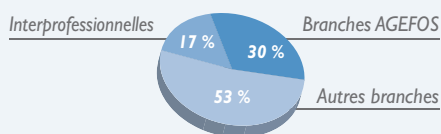


Des approches complémentaires : interprofessionnelles, inter-branches et branches

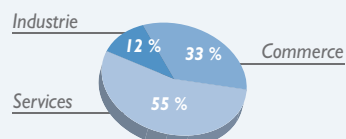
Entreprises
de moins de 10 salariés



Entreprises
de plus de 10 salariés



Répartition par secteur d'activité
(interprofessionnelles et branches)



LE SAVIEZ-VOUS ?

→ 40 branches font déjà confiance à AGEFOS PME.



AGEFOS PME Bourgogne

Parc Technologique
5, rue Louis de Broglie
BP 56623 - 21066 DIJON Cedex

0 820 42 00 51
0,118 € TTC/min à partir d'un poste fixe

Fax 03 80 78 94 81

www.agefos-pme-bourgogne.com

